

## **Arrêté du 6 août 2015 modifiant l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine**

06/08/2015

Cet arrêté vient modifier le montant de l'indemnité, pour une garde de jour, de nuit, un dimanche ou jour férié des étudiants en médecine.